



**LE THÉÂTRE DU GRAND ROND est une
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF**

Depuis le 1^{er} janvier 2018



Le Théâtre du Grand Rond a changé de statut juridique le 1^{er} janvier 2018 et devient une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC). C'est une nouvelle page de l'histoire du Théâtre qui s'ouvre.

Avec cette transformation, nous réaffirmons les valeurs qui ont toujours porté le projet du Théâtre et concrétisons la place à laquelle nous nous efforçons de mettre, depuis le début, nos publics, les équipes artistiques accueillies et nos partenaires.

Le statut de SCIC nous permet cela, grâce aux principes de l'Economie Sociale et Solidaire qu'il véhicule et grâce à son fonctionnement en collèges.

Voici les éléments permettant de comprendre cette démarche et cette évolution naturelle pour notre Théâtre. Après bientôt 15 années d'existence, nous sommes tous et toutes, salarié·e·s associé·e·s et anciens membres du Conseil d'Administration, très fier·e·s de ce projet et de son fonctionnement.

page 3 > L'Economie Sociale et Solidaire et les SCIC

page 5 > Un évolution naturelle pour le Théâtre du Grand Rond

Page 7 > Fonctionnement par collèges

- collège des salarié·e·s
- collège des fondateur·trice·s
- collège des partenaires
- collège des usager·e·s
- collège des compagnies

Page 11 > Le comité de programmation

Page 13 > La SCIC Théâtre du Grand Rond, c'est qui ?

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET SCIC

En tant que coopératives, les SCIC s'inscrivent pleinement dans le champ de l'Économie Sociale et Solidaire.

L'Économie Sociale et Solidaire

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) se caractérise par une manière différente d'entreprendre et vise à promouvoir des formes d'entreprises qui privilégient une économie au service de l'humain et non au service du profit.

Associations, coopératives, mutuelles, fondations, entreprises sociales et solidaires, parce qu'elles concilient objectifs sociaux et activités économiques, relèvent du vaste champ de l'économie sociale et solidaire. L'ensemble des principes qu'elles mettent en œuvre les caractérisent, les distinguent et les unissent au-delà de la diversité de leurs statuts et notamment :

- Un but poursuivi, autre que le partage des bénéfices ;
- Une gouvernance démocratique prévoyant la participation des parties prenantes aux réalisations, définie et organisée par les statuts ;
- Des bénéfices majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise ;
- L'impartageabilité des réserves obligatoires ;
- Pour les sociétés commerciales : la poursuite d'un objectif d'utilité sociale et un encadrement de la répartition des bénéfices distribuables.

Avec 223 000 organisations employeuses et 2,3 millions de salarié-e-s, l'économie sociale et solidaire représente 10 % de l'emploi total en France et 14% de l'emploi privé. La masse salariale brute versée du secteur atteint près de 58 milliards d'euros.

Devenir une SCIC est pour le Théâtre du Grand Rond un moyen d'affirmer et de revendiquer le fait d'être un acteur économique à part entière... et entièrement à part. En d'autres termes, il nous semble important de ne pas laisser l'économie aux seules mains des capitalistes. L'économie doit être au service des personnes et des sociétés.

La culture étant un des principaux vecteurs de changement, elle se doit de s'emparer de ces sujets !

Ce sont plusieurs lois et décrets successifs qui ont permis l'émergence des SCIC :

1947 - Loi statuant sur les coopératives

La coopérative Loi 47 est le statut à la base du fonctionnement de toutes les coopératives. Les éléments caractéristiques en sont :

- La gestion démocratique « Une personne = Une voix ». Société de personne, elle se différencie des entreprises « classiques » par sa gouvernance fondée sur le principe démocratique. Sauf dispositions spéciales, chaque membre coopérateur·trice « associé·e » dispose d'une voix à l'Assemblée Générale.

- Le principe de double qualité (adéquation entre les propriétaires du capital et les bénéficiaires des services de la coopérative). La double qualité de ses membres qui sont à la fois « associé·e·s » donc qui prennent une part au capital et sont également client·e·s, producteur·trice·s, salarié·e·s.

Pour les SCOP, forme particulière de coopérative qui place le/la salarié·e au cœur du projet coopératif, ce sont les salarié·e·s qui sont associé·e·s majoritaires.

- Un réinvestissement dans l'entreprise d'une partie du résultat. Les excédents de la coopérative sont prioritairement mis en réserve pour assurer son développement et celui de ses membres, ainsi que la pérennité du projet.

2001 - Loi définissant les SCIC

Il faut attendre 2001 pour voir une modification de la loi de 1947 qui permet de créer le statut de SCIC. Cette loi définit :

- La SCIC est une société commerciale (SARL, SA, SAS) : **SOCIÉTÉ**
C'est donc un acteur économique à part entière.

- Comme pour la loi de 1947, un·e associé·e dispose toujours d'une voix en Assemblée Générale et le partage des bénéfices est encadré : **COOPÉRATIVE**

La valeur nominale d'une part de la société est définie par les statuts. Le capital est variable ce qui permet l'entrée et la sortie des associé·e·s.

Les excédents sont mis en réserve à hauteur de 57 % minimum et jusqu' à 100 %.

- L'intérêt par lequel tous et toutes les associé·e·s et l'environnement peuvent se retrouver autour d'un objet commun en organisant une dynamique multi parties-prenantes : **INTÉRÊT COLLECTIF**. Cela peut être lié au territoire, au secteur professionnel ou encore à un public spécifique. Il peut y avoir des formes différentes de SCIC mais elles sont toutes dans une dynamique collective de faire discuter différentes parties-prenantes d'un projet autour d'un objet commun d'utilité sociale.

Une spécificité des SCIC est donc la possibilité de définir différents collèges la composant en fonction de la participation à l'activité des associé·e·s.

On retrouve en général un collège de salarié·e·s, d'usager·e·s/bénéficiaires et un troisième collège (qui peut être composé de bénévoles, d'associations, de partenaires ou autres...).

Il est également possible que des collectivités publiques, territoriales, intègrent un collège et soient donc partie-prenante du projet de la SCIC.

UNE ÉVOLUTION NATURELLE POUR LE THÉÂTRE DU GRAND ROND

Depuis le démarrage du projet en 2002, le Théâtre a été porté par une association type loi 1901. Si cette structuration était pertinente lorsqu'il s'est agi de défendre l'existence même d'un lieu de spectacle sur les ruines de l'ancien Théâtre du Jour, elle n'a en revanche jamais réellement correspondu au fonctionnement et à l'essence même du projet. Au niveau du fonctionnement, les salarié·e·s ont toujours participé à la conduite et à la construction du projet associatif aux côtés des membres du Conseil d'Administration. Cette implication dans l'évolution de leur outil de travail est une composante essentielle et constitutive de la manière dont l'ensemble des salarié·e·s envisage leur engagement au service de ce projet. En ce sens nous fonctionnons comme une SCOP depuis toujours.

Le projet qui sous-tend l'ensemble de nos actions peut se résumer à la volonté d'être un endroit de rencontres entre public[S] et artiste[S] et de tout faire pour favoriser, approfondir et provoquer ces rencontres. Les endroits de discussions, d'échanges et de confrontations d'idées sont primordiaux pour la bonne marche du Théâtre : c'est ainsi que le Club des spectateur·trice·s est né ; c'est ainsi que depuis toujours la programmation est faite collectivement par l'équipe et certains membres du Conseil d'Administration ; c'est pourquoi le Théâtre du Grand Rond est investi dans de nombreux réseaux et collectifs avec toujours la volonté d'y faire vivre la diversité.

Si une association type Loi 1901 n'empêche pas un tel fonctionnement, elle ne permet pas de mettre en valeur ces aspects car il n'est pas inscrit dans l'objet même d'une telle structure juridique. Dans le cas d'une SCIC c'est le cas. L'organisation en collèges d'associé·e·s permet d'affirmer statutairement cette volonté de dialogue et de co-gestion et de la défendre au service d'un intérêt collectif. Les collègues de salarié·e·s, d'artistes et technicien·ne·s, de spectateur·trice·s, de partenaires et enfin le collège des fondateur·trice·s affirment concrètement que le Théâtre du Grand Rond est un outil au service de toutes et tous et que toutes et tous ont une place en son sein si tel est leur désir. C'est notre manière de nous engager complètement dans la défense des Droits Culturels que la loi NOTRe a enfin reconnus en 2015.

La SCIC Théâtre du Grand Rond sera présidée par une présidente, Aurore Carpentier, et administrée par un Conseil de la Coopération (voir p. 13). Ce conseil est composé de 3 à 18 membres qui sont élus pour trois ans et renouvelables par tiers. Il se réunit une fois par mois. Ce sera l'outil principal de gestion collective du Théâtre.

Aux côtés de ce conseil, un comité de programmation sera installé (voir page 11) ainsi qu'un comité stratégique dont le rôle sera de réfléchir à long terme sur les évolutions du Théâtre et du secteur. Composé de salarié·e·s et de membres des collèges intéressés, il est également ouvert à des non-associé·e·s.

LES COLLÈGES

A l'achat d'une part de la SCIC Théâtre du Grand Rond, le/la nouvel·le associé·e intègre l'un des 5 collèges suivants. La part est fixée à 50€.

Le collège des salarié·e·s

La direction d'un lieu comme le Théâtre du Grand Rond a été, dès le départ, une question essentielle. Nous souhaitons garder l'esprit initial du projet : être un lieu d'accueil, ouvert, en prise avec le présent, avide de nouveautés et réactif. Il fallait dès sa création une organisation qui corresponde à ces gènes et qui ne soit pas dépendante de la volonté d'une seule personne.

C'est ainsi que la gestion du lieu fut confiée en 2003 à trois membres du Conseil d'Administration (qui deviendront très vite les trois premier·e·s salarié·e·s) avec une stricte égalité de responsabilités.

Cette séparation des pouvoirs et les prises de décision collégiales ont toujours permis de concilier efficacité et débats, et de réinterroger sans cesse le projet. Nous travaillons tous et toutes pour un Théâtre à l'identité et au projet affirmés, pour une certaine idée de la culture et du partage, pour une certaine idée du mot accueil, pour un lieu et non une personne.

La transformation en SCIC correspond à une volonté de toute l'équipe d'affirmer qu'un tel fonctionnement est non seulement possible mais surtout efficace. D'un point de vue humain, c'est pour chacun·e de nous une source de motivation et de confiance, en soi et envers les autres.

Avec ce passage en coopérative, nous détenons notre outil de travail et démontrons que l'implication et le pouvoir décisionnaire de chaque salarié·e participent à la réussite de notre projet.

Concrètement, le collège des salarié·e·s détient 50% des droits de vote à l'Assemblée Générale de la SCIC. Chaque autre collège dispose de 12,5%.

Les salarié·e·s en CDI font partie de ce collège. Les salarié·e·s en CDD et/ou dont le contrat de travail est inférieur à 24h par semaine pourront, s'ils/elles le souhaitent, intégrer ce collège.

Le collège des fondateur·trice·s

Ce collège est composé des derniers membres du Conseil d'Administration de l'association, mais aussi des personnes qui ont (ou auront) porté ce projet et ont (ou auront) contribué à faire de ce lieu ce qu'il est.

Nous travaillerons avec ce collège comme nous le faisons avec le Conseil d'Administration. Ces fondateur·trice·s connaissent le lieu et son histoire. Ils/elles sont des professionnel·le·s du spectacle vivant, ancien·ne·s salarié·e·s, (plus ou moins) anciens membres du Conseil d'Administration, ou spectateur·trice·s du Théâtre. Leurs avis et leurs conseils sur les orientations menées sont plus que précieux.

Ils/elles ont notre confiance et nous faisons de ce collège l'espace de médiation en cas de conflit au sein du collège des salarié·e·s.

Le collège des partenaires

Le Théâtre du Grand Rond s'est fondé sur plusieurs principes et idées qui traversent le lieu depuis son ouverture et qui sont pour beaucoup liés aux envies que nous avons pour ce lieu, son fonctionnement et son développement.

L'une de ses idées fondatrices est notre profond désir de travailler en collaboration. Il nous a toujours semblé plus juste et plus efficace d'essayer de fonctionner à plusieurs, plutôt que tout seul.

C'est cette idée qui est à l'origine par exemple des Carnets Pleins Feux ou de l'évènement des Théâtres Près de chez Vous.

Cette volonté nous permet d'ouvrir les perspectives du lieu à d'autres modes de fonctionnement, de décloisonner les disciplines, de nous enrichir de pratiques et de connaissances que nous n'aurions pas tout seul.

Notre partenaire historique est ACT'S (Art, Culture et Théâtre en Signes) et ce sont les membres de cette association qui nous ont ouvert à la Culture Sourde, un des axes primordiaux que nous défendons aujourd'hui.

En bientôt 15 ans, le cercle de nos partenaires s'est élargi et les actions que nous menons en collaboration sont diverses : des spectacles bien sûr – notamment avec les festivals dont nous sommes partenaires – mais également des moments de formation professionnelle ou de rencontre thématique, des temps forts autour d'autres arts et bien sûr la participation à divers réseaux professionnels de la culture. Ces réseaux enrichissent nos pratiques, nous ouvrent à d'autres disciplines, d'autres équipes et ont très certainement contribué à l'évolution du lieu ces dernières années.

C'est également l'occasion de faire ensemble. Faire ensemble permet de croiser les publics, les pratiques, les idées... Les partenariats sont toujours en mouvement et évoluent également. Par exemple, pour la 1^{ère} fois cette saison nous avons eu le plaisir d'accueillir la clôture du Festival Migrant'Scène de la CIMADE. Un beau chemin parcouru avec ce partenaire qui ouvre d'autres horizons.

Nous avons donc imaginé et rêvé ce collège de partenaires comme un lieu d'échanges et de faire ensemble.

Il nous a semblé important au sein de notre SCIC de pouvoir mettre autour de la table nos partenaires. Bien sûr pour échanger avec eux, mais également pour que puisse se nouer un échange entre eux : il est toujours plus facile de travailler ensemble lorsque l'on se connaît un peu.

L'idée de ce collège est donc de créer des ponts, de faciliter les croisements de pratiques et de publics, d'imaginer un faire ensemble collectif qui nous amène un peu plus loin.

Nous sommes très content-e-s d'avoir participé au croisement entre le Festival Marionnettissimo et le Festival Migrant'scène par exemple... Nous sommes persuadé-e-s que d'autres croisements sont possibles et si la SCIC du Théâtre du Grand Rond peut être l'endroit de ces croisements et de ces échanges, nous aurons réussi notre pari.

Le collège des usager·e·s

Depuis sa création, le Théâtre du Grand Rond a la volonté d'être un lieu de rencontres entre des publics et des artistes. Nous portons une attention particulière à leur accueil afin d'être un lieu d'échanges et de convivialité.

Avec une programmation originale et éclectique, des spectacles pour tous, jeune public l'après-midi, apéro-spectacles et tout public le soir, nous accueillons des publics variés et fidèles. Nous revendiquons le fait d'être un Théâtre de proximité ouvert et accessible à tous et toutes et sommes fier·e·s de dire que nous accueillons aujourd'hui plus de 50 000 spectateur·trice·s par an.

Il y a 7 ans, nous avons mis en place le Club des spectateurs et spectatrices avec le double objectif de dialoguer avec nos publics et de les inscrire dans la vie du lieu. Aujourd'hui ils sont 51 à participer au projet et sont de réels ambassadeur·trice·s du Théâtre. Nous organisons avec eux des rendez-vous réguliers pour échanger autour des spectacles de la saison, mettre en place des projets comme par exemple le théâtre en appartement ou encore discuter d'autres spectacles vus et aimés.

C'est cette complicité avec **NOS PUBLICS** que nous souhaitons réaffirmer à travers la création du collège des usager·e·s et continuer à leur donner une voix dans ce nouveau chapitre.

Le Théâtre a la chance de compter sur une soixantaine de **BÉNÉVOLES** indispensables à son fonctionnement. Ces bénévoles accompagnent l'équipe des salarié·e·s lors de l'accueil des publics les soirs de représentation. C'est une évidence pour nous de partager ces moments d'échanges et de co-construction avec eux/elles au sein de ce collège.

Depuis ses débuts, le Théâtre propose des ateliers de création théâtre pour adultes et pour enfants. Aujourd'hui, nous comptons 174 participant·e·s réparti·e·s dans 5 ateliers enfants et 8 ateliers adultes dont 2 dispensés en Langue des Signes Française. S'ils sont destinés aux amateur·e·s, ces ateliers sont néanmoins envisagés d'un point de vue professionnel : chaque atelier est dirigé par un·e metteur·e en scène professionnel·le dont l'objectif est de créer un spectacle présenté trois fois au Théâtre du Grand Rond, en fin d'année, dans des conditions techniques professionnelles.

Les **PARTICIPANT·E·S DES ATELIERS** sont tout naturellement convier à rejoindre ce collège pour partager avec nous leurs expériences et leurs envies autour du projet du Théâtre auquel ils/elles prennent part, pour certain·e·s, depuis de nombreuses années.

Nous avons imaginé ce collège des usager·e·s comme un lieu de partages et de convivialité pour les spectateur·trice·s, les bénévoles, les participant·e·s aux ateliers et tous ceux et toutes celles qui souhaitent s'investir davantage pour que les idées foisonnent et qu'émergent, nous l'espérons, de nouvelles actions.

Collège des compagnies

Le Théâtre du Grand Rond s'est constitué pour être, principalement, un lieu de présentation des spectacles des compagnies implantées en région et pour être un lieu d'accompagnement et de structuration de ces mêmes compagnies.

Nous sommes ainsi, pour elles, un partenaire, nous espérons, attentif et constructif que ce soit pour les accompagner sur les actions de diffusion et de production ou pour construire avec elles les moments de représentations.

Il n'en reste pas moins que, globalement, les relations entre programmeur·trice·s et compagnies sont complexes. Les compagnies ayant souvent le sentiment que les lieux de représentations, qui sont leur espace d'expression naturel, sont des endroits sur lesquels elles n'ont plus aucune prise hormis celui de *proposer* des spectacles.

L'existence au sein de la SCIC d'un tel collège, espace de dialogues et d'échanges structuré et organisé, nous permettra d'affirmer et de revendiquer que ce lien peut et doit être plus fort et plus riche, comme nous essayons de le construire depuis 15 ans.

Ce collège nous permettra également d'avoir la possibilité de discuter régulièrement sur des aspects particuliers de la vie des compagnies afin de faire évoluer nos offres de formation, de faire remonter ces questions au niveau syndical et/ou institutionnel.

Le Comité de Programmation

La programmation du Théâtre du Grand Rond a toujours été volontairement partagée. Il ne s'agissait pas d'avoir (comme dans beaucoup de structures) une personne qui décide de l'ensemble de la programmation.

L'ensemble des salarié-e-s prend donc part au processus de programmation. Et certains membres de l'ancien Conseil d'Administration se déplacent également sur les représentations. En parallèle, il arrive également que nous soyons alerté-e-s sur une proposition artistique par des spectateur-trice-s, des artistes ou des partenaires.

Nous recevons, de la part des compagnies, énormément de sollicitations, et, pouvoir y répondre plus facilement, plus régulièrement, est une vraie force pour notre travail de veille et de suivi des compagnies.

Le comité de programmation était donc, jusqu'à maintenant, composé d'environ 10 personnes, et les discussions autour des spectacles avaient lieu en réunion d'équipe et en Conseil d'Administration.

Avec la SCIC nous donnerons une place à part entière à ce comité de programmation avec notamment des temps de réunion dédiés pour pouvoir échanger sur les spectacles de façon plus longue. Bien entendu, le travail de programmation est contingenté par beaucoup de paramètres : périodes, partenariats, cohérence sur la saison etc... c'est donc pour cela que la programmation est coordonnée par une seule personne mais son travail se fait toujours à la lumière des éléments apportés par l'ensemble des membres du comité.

Ce travail s'effectue autour de plusieurs axes. Tout d'abord, le lieu est tourné vers la promotion des compagnies régionales. Cela n'empêche en aucun cas l'accueil ponctuel de compagnies venant d'autres régions. Ensuite, nous travaillons de façon transversale sur les esthétiques théâtrales : adaptation de grands classiques, pièces contemporaines, œuvres originales mais aussi sur les disciplines : danse, cirque, spectacle venant de la rue.

Au-delà de ce que chacun-e peut penser ou ressentir sur une proposition artistique, nous nous attachons à toujours nous questionner sur le parti pris artistique proposé, sa pertinence et sur ce que la compagnie défend au plateau. De plus, que nous adhérons ou non à cette proposition artistique, si nous pensons qu'elle peut ou doit être défendue devant des publics, le spectacle pourra avoir sa place dans notre programmation.

Ces grandes lignes de force nous permettent à la fois de défendre un grand nombre d'esthétiques tout en ayant une cohérence globale sur la programmation.

Ce nouveau comité de programmation, composé bien sûr des salarié-e-s et des membres des différents collèges de la SCIC qui souhaitent s'investir sur ce champ, se réunira plusieurs fois par an, notamment entre septembre et avril pour discuter autour de ces notions. Egalement et surtout pour évoquer les spectacles découverts par chacun-e. C'est donc un endroit de discussions,

d'échanges et de ressources sur la création régionale et nationale d'aujourd'hui. Il est très important pour nous de poursuivre ces échanges au sein de ce comité entre les professionnel·le·s que nous sommes et les spectateur·trice·s au regard aguerris qui amènent toujours de la fraîcheur dans leur vision.

D'autre part, avec l'élargissement à la nouvelle Grande Région, nous espérons également pouvoir intégrer à ce comité de programmation des personnes référentes sur des territoires de la Région dans lesquels nous aurons des difficultés à nous déplacer, toujours dans l'optique de continuer ce travail de veille.

Le comité de programmation sera donc un réel outil d'échange, de veille, de mise en commun des informations sur les spectacles et les compagnies, toujours dans l'optique de pouvoir répondre au mieux aux attentes des équipes artistiques et bien évidemment des spectateur·trice·s. Ce comité de programmation sera également un outil précieux au sein des réunions professionnelles auxquelles nous participons afin de faire remonter les informations auprès de nos collègues programmeur·trice·s.

La SCIC THÉÂTRE DU GRAND ROND, C'EST QUI ?

L'équipe de salarié·e·s :



De gauche à droite et de haut en bas : Adrien Poussou, Sam Vigneron, Maryline Vaurs, Romuald Berrier, Chloé Grassi, Sophie Sciabica, Eric Vanelle, Alice Dinomais, Patrick Fessart.

Les associé·e·s au 1^{er} janvier 2018 :

Didier BERGEOT, Romuald BERRIER, Paco BIALEK, Marie BRIEN, Aurore CARPENTIER, Nathalie CAULAT, Mary Lynn CLARKE, Karine DEFAIT, Silvia DE PILLA, Association L'ECLUSE, Patrick FESSART, Juliette GODIER, Chloé GRASSI, Brice POMÈS, Adrien POUSSOU, Alain REGUS, Sophie SCIABICA, Eric VANELLE, Maryline VAURS, Samantha VIGNERON.

Les membres du Conseil de la Coopération élus en AG :

Didier BERGEOT, Romuald BERRIER, Paco BIALEK, Marie BRIEN, Aurore CARPENTIER, Nathalie CAULAT, Mary Lynn CLARKE, Silvia DE PILLA, Association L'ECLUSE, Patrick FESSART, Chloé GRASSI, Brice POMÈS, Adrien POUSSOU, Alain REGUS, Sophie SCIABICA, Eric VANELLE, Maryline VAURS, Samantha VIGNERON.

La présidente élue par le Conseil de la Coopération :

Aurore CARPENTIER.